ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

conseils de prud'hommes

Question écrite n° 16563

Texte de la question

M. Jean Gaubert attire l'attention de M. le ministre du travail, des relations sociales et de la solidarité sur les conditions du déroulement des élections prud'homales à venir. En effet, l'organisation des employeurs de l'économie sociale, bien que ses représentants aient réuni au dernier scrutin plus de 11 % de voix du collège employeur, n'est toujours pas reconnue comme membre du Conseil supérieur de la prud'homie. Il lui demande donc de lui indiquer quelles mesures le Gouvernement entend prendre pour remédier à cette situation.

Texte de la réponse

L'attention de M. le ministre du travail, des relations sociales, de la famille et de la solidarité a été appelée sur la représentation des employeurs de l'économie sociale au conseil supérieur de la prud'homie. La composition du conseil supérieur de la prud'homie est actuellement régie par les articles L. 1431-1 et R. 1431-4 à R. 1431-7 (respectivement L. 511-4 et R. 511-4-1 de l'ancienne version) du code du travail. Il résulte de ces dispositions que le conseil supérieur de la prud'homie comprend neuf représentants des employeurs : cinq, désignés sur proposition du Mouvement des entreprises de France (MEDEF) dont un au moins au titre des entreprises moyennes et petites ; un représentant les entreprises publiques, désigné après consultation du MEDEF ; un, désigné sur proposition de la Confédération générale des petites et moyennes entreprises (CGPME) ; un représentant les professions agricoles, désigné sur proposition conjointe de la Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles (FNSEA) et de la Confédération nationale de la mutualité, de la coopération et du crédit agricoles (CNMCCA) ; un représentant les employeurs artisans, désigné sur proposition de l'Union professionnelle artisanale (UPA). La modification de cette composition n'est pas envisagée. Il convient de rappeler qu'à ce stade, la discussion entre les partenaires sociaux sur le thème de la représentativité n'a pas spécifiquement abordé la question de la représentativité des employeurs de l'économie sociale.

Données clés

Auteur : M. Jean Gaubert
Circonscription : Côtes-d'Armor (2e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 16563
Rubrique : Justice
Ministère interrogé : Travail, relations sociales et solidarité
Ministère attributaire : Travail, relations sociales, famille et solidarité

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 12 février 2008, page 1140
Réponse publiée le : 7 octobre 2008, page 8675